

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/131
13 septembre 2003

(03-4920)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

MALAWI

Déclaration de S.E. M. Samuel John Mpasu
Ministre du commerce et de l'industrie

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer par votre intermédiaire, M. le Président, mes remerciements au gouvernement et au peuple mexicains pour la chaleureuse hospitalité qui m'a été accordée ainsi qu'à ma délégation depuis notre arrivée.

Permettez-moi également de m'associer aux autres Membres qui ont félicité le Cambodge et le Népal pour leur accession à l'Organisation mondiale du commerce.

L'issue de cette Conférence de Cancún aura d'énormes incidences sur le Malawi. Comme vous le savez tous, le Malawi fait partie des pays en développement les moins avancés, l'un des plus pauvres du monde, pays sans littoral, tributaire de quelques produits d'exportation et vulnérable aux forces extérieures.

Le Malawi se heurte à de graves problèmes économiques, y compris la baisse des prix de ses principaux produits d'exportation, le manque de diversification de ses produits et leur manque de compétitivité, la faiblesse de ses capacités institutionnelles et humaines, et des contraintes en ce qui concerne l'offre qui continuent d'amoindrir sa compétitivité. Ces problèmes ont une incidence négative sur la capacité du Malawi à s'intégrer au système commercial multilatéral. Le Malawi espère que l'on donnera à ces questions une place centrale dans le Programme de travail de Doha.

- Le Malawi sortira perdant de la libéralisation des produits agricoles par les pays développés tandis que d'autres en bénéficieront. Une solution axée sur le développement doit prévoir une indemnisation pour cette perte.
- Du fait de contraintes qui lui sont propres en matière de capacités institutionnelles et humaines, le Malawi a des difficultés à tirer parti des initiatives concernant l'accès aux marchés qui lui sont offertes en tant que PMA. Une solution axée sur le développement doit prévoir une assistance financière et technique qui nous permette de diversifier les exportations, d'améliorer l'infrastructure, et de renforcer notre capacité à observer les normes et les règles d'origine internationales afin de faciliter les échanges.
- La pauvreté économique du Malawi a été aggravée par des maladies comme le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. En conséquence, une solution axée sur la réduction de la pauvreté doit lui permettre d'avoir accès à des médicaments essentiels à des prix abordables pour tous les aspects de la santé publique.

L'objectif essentiel du Malawi est de préserver et développer les avantages de l'accès aux marchés à des prix rémunérateurs, accordés actuellement par l'initiative "Tout sauf les armes", la Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA), l'Accord de partenariat

ACP/CE. Des études récentes ont révélé que le Malawi pouvait perdre de 12 à 20 pour cent environ de ses recettes totales d'exportation et que ce sera le pays le plus affecté par toute diminution des préférences commerciales résultant du Programme de travail de Doha en cours.

Le Malawi estime qu'il incombe à l'OMC de veiller à ce que tout accord conclu dans le cadre de ce cycle prévoie explicitement une assistance financière et technique qui puisse être utilisée pour améliorer l'infrastructure agricole et la productivité, et renforcer les capacités à se conformer aux règlements sanitaires et phytosanitaires et autres règlements techniques. Nous accueillons avec intérêt les propositions concernant les nouvelles facilités offertes par le FMI et la Banque mondiale pour permettre un ajustement à la libéralisation du commerce.

Les négociations sur l'agriculture doivent prévoir un accès en franchise et sans contingent pour les exportations des pays Membres les moins avancés ainsi que la consolidation des arrangements préférentiels dans le cadre de l'OMC.

De plus, le Malawi est particulièrement préoccupé par les subventions à l'exportation offertes par certains Membres et qui rendent non compétitives les exportations des pays les moins avancés. Le Malawi, tout comme les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, a perdu une part du marché du coton du fait de ces subventions, et il appuie donc les pays qui enjoignent les pays développés Membres de supprimer les subventions à l'exportation du coton et d'offrir une indemnisation financière aux pays affectés.

Pour ce qui est des négociations sur les ADPIC, le Malawi se félicite du fait que la déclaration sur les ADPIC devrait donner un libre accès à tous les médicaments essentiels et autres fournitures médicales, sans le restreindre à certaines maladies. À cet égard, le Malawi essaie d'obtenir une assistance financière et technique en vue de renforcer la capacité de ses producteurs pharmaceutiques et pour faciliter la mise en œuvre de cet accord.

En ce qui concerne les services, le Malawi, en tant que pays enclavé, doit faire face à des coûts de transport doublés. Aussi cherche-t-il un accès amélioré aux transports et aux communications. Il demande également aux pays développés Membres de l'aider en transférant des compétences et des techniques pour la mise en place de l'infrastructure et la promotion des fournisseurs de services. Le Malawi voudrait avoir accès aux pays développés pour tous les services selon le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Le Malawi a besoin d'assistance technique pour répondre aux demandes qu'il a reçues et préparer son offre.

Quant aux négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le Malawi affirme qu'il ne faudrait pas demander aux pays les moins avancés de réduire leurs droits de douane ni d'étendre la portée des consolidations, et que les pays développés Membres devraient s'engager à réduire davantage leurs droits. Ces pays devraient aussi supprimer tous les obstacles techniques et non tarifaires à nos exportations.

L'importance de l'assistance technique au Malawi ne saurait être surestimée. Le Malawi exprime sa satisfaction au sujet du Cadre intégré et du Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP II). Il reconnaît le rôle que joue la CNUCED pour ce qui est d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités dans le secteur commercial, et demande en particulier que l'appui au Malawi se poursuive et s'accroisse. Le Malawi est aussi reconnaissant de l'assistance technique bilatérale fournie par certains pays développés Membres.

En conclusion, j'aimerais remercier le Secrétariat de l'OMC, le JITAP et les gouvernements et organismes donateurs d'avoir facilité la participation du Malawi à la Conférence.